



Rupture cdd en disponibilité & assedic

Par **kanelle**, le **24/07/2008** à **18:23**

Bonjour, je suis Aide Soignante titulaire depuis 1999, je suis actuellement placée en position de disponibilité par un hôpital pour pouvoir suivre mon mari suite à sa mutation professionnelle au mois de Novembre dernier. rn Afin de pouvoir continuer à percevoir un salaire et dans l'attente d'un recrutement par l'hôpital de notre nouveau lieu de résidence, j'ai recherché et accepté un poste dans une maison de retraite, au mois de Novembre 2007 avec un contrat en CDD stipulant notre engagement mutuel jusqu'à mon recrutement par voie de mutation. rn Or, après plusieurs sollicitations de cette dernière pour une embauche en CDI que j'ai refusée, ils ont décidé de rompre mon contrat en CDD à partir du 22 Août prochain. Je me demande donc si je peux prétendre aux allocations de chômage après ces 9 mois passés à travailler dans cet établissement privé, sachant que je reste en disponibilité pour une durée maximale d'environ 2 années. rn En vous remerciant par avance pour votre réponse.